



Je réalise  
une rénovation par geste.  
Je suis éligible à **MaPrimeRénov'**.

## MON AIDE

Une aide forfaitaire selon les travaux réalisés.  
**Consultez le montant des forfaits au verso**

## MaPrimeRénov'

- est** cumulable avec les **aides locales** des collectivités et les **certificats d'économie d'énergie (CEE)**
- n'est pas** cumulable avec le forfait Parcours accompagné, pour le financement des mêmes travaux

Je dépose mon dossier sur [maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr)

**Attention :** en additionnant **MaPrimeRénov'** et les CEE que vous percevrez, votre prime ne pourra pas dépasser **60 % du montant TTC de vos travaux**. Les aides des collectivités peuvent s'ajouter, mais l'ensemble ne doit pas excéder le montant total des travaux.

## Mes travaux

- **Que je vive en appartement ou en maison individuelle**, je peux isoler mon logement, changer mon mode de chauffage ou mon chauffe-eau.

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter certains critères techniques.

## Montants des primes pour des travaux réalisés de façon individuelle

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages	Montants approximatifs des CEE <sup>1</sup>
<b>CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE</b>		
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	400 €	450 €
Chauffe-eau thermodynamique	400 €	100 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	3 000 €	2 500 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	6 000 €	5 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	2 000 €	140 €
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	4 000 €	5 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	1 000 €	150 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	500 €	500 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	750 €	500 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	1 400 €	2 500 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	2 100 €	2 500 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	500 €	500 €
<b>ISOLATION THERMIQUE</b>		
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m <sup>2</sup> )	40 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Isolation thermique des murs par l'intérieur	15 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	15 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>
Isolation thermique des toitures terrasses	40 €/m <sup>2</sup>	7,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	40 €/équipement	38 €/équipement
<b>AUTRES TRAVAUX</b>		
Audit énergétique hors obligation réglementaire* (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	300 €	-
Dépose de cuve à fioul	400 €	-
Ventilation double flux	1 500 €	260 €

## Mes contacts

**Pour construire mon projet** : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

\*Réalisé par un professionnel « RGE Études » ou architecte référencé ou entreprise certifiée « offre globale » ou un diagnostiqueur certifié. Les architectes référencés ne doivent donc pas être nécessairement RGE pour réaliser l'audit énergétique.

<sup>1</sup> Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : [www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie](http://www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie).